

Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 8 janvier 2021
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 8 janvier 2021, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs, BEJUY Thomas, BESANCENOT Sébastien, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, MATHIEU Alain,

Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, VICAT-VINCENT Françoise.

Absents : TROPEL Lucie donne pouvoir à RONCO Catherine, BUDIN Clément donne pouvoir à RONCO Catherine, GUENARD Christophe donne pouvoir à AMIRAN Aurélie.

Secrétaire de séance : BUGEAU Christelle

OBJET : Délibération n° 01/2021 : Travaux – demande de subvention

Madame le Maire expose :

Après avoir réalisé un état des lieux des voies communales, il paraît nécessaire de projeter des travaux sur « le chemin de la Croix bleue – la route des Moilles – la route des Arpents » ainsi que des emplois partiels répartis sur toutes les voies communales.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Département de l'Isère

Les travaux débuteraient au 3^{ème} trimestre 2021 pour se terminer au 3^{ème} trimestre 2022.

Le coût estimatif du projet est de 56 311 € HT et peut être financé comme suit :

Financement	Montant HT	Taux
Département	25 340 €	45,00 %
Sous Total	25 340 €	45,00 %
Emprunt ou auto financement	30 971 €	55,00 %
TOTAL	56 311 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de réalisation de travaux sur les voies communales,

ADOpte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que le planning de réalisation,

SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Isère,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

DIT QUE les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

OBJET : Délibération n° 02/2021 : Travaux – demande de subvention

Madame le Maire expose :

Des problèmes de chauffage sont récurrents dans le bâtiment de l'ancien presbytère mis en location.

Le système actuel n'est pas performant et engendre de fortes dépenses d'électricité.

Un diagnostic complet a été demandé par le biais des services du Département (SOLIHA), afin d'envisager un mode de chauffage économique et écologique, il sera réalisé prochainement.

Des devis ont également été demandés à différents professionnels et le montant des travaux pourrait s'élever à environ 26 000.00 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes et une du Département de l'Isère.

Les travaux débuteraient au 2^{ème} trimestre 2021 pour se terminer au 4^{ème} trimestre 2021.

Le coût estimatif du projet est de 26 000 € HT et peut être financé comme suit :

Financement	Montant HT	Taux
Département	2 600 €	10,00 %
Région Auvergne Rhône-Alpes	13 000 €	50,00 %
Sous Total	15 600 €	60,00 %
Emprunt ou auto financement	10 400 €	40,00 %
TOTAL	26 000 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le projet de réalisation de changement de mode de chauffage dans le bâtiment de l'ancien presbytère,
ADOPTÉ à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi que le planning de réalisation,
SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Isère,
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,
DIT QUE les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

OBJET : Délibération n° 03/2021 : Budget 2020 – DM2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°2 telle qu'elle est exposée.

DM2

		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
Fonds national de péréquation	739223		273,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuation de produits			273,00 €		
Publications	6237	273,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		273,00 €			

OBJET : Délibération n° 04/2021 : Echange FERRAND

Madame le Maire expose,

Le 19 septembre 2019, par délibération 29/2019 le conseil municipal a validé le projet d'échange de terrains entre les consorts FERRAND et la Commune. Une autorisation a été donnée au Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Toutefois, afin de finaliser le dossier, le notaire demande à ce que la Commune se positionne sur la constitution d'une servitude de passage au profit des consorts FERRAND qui vient grever une partie des biens cédés par les consorts FERRAND à la Commune.

La parcelle concernée est la A741 (voir plan en annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder la constitution la servitude de passage et de réseaux sur la parcelle A741 au profit de la parcelles A742 propriété des consorts FERRAND.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO

